

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

COMITÉ DES FINANCEURS

MARSEILLE, LE 1^{ER} AVRIL 2019

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SONT FINANÇÉES PAR :

DIFFUSION RESTREINTE

LNPCA-MOA-PRG-0G0-00178



SOMMAIRE

1. LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DEPUIS 2017

2. LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

3. CONCERTATION 2019 SUR LES PHASES 1 ET 2

4. AVIS DU COLLÈGE DES ACTEURS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT

5. CADRE FINANCIER DE LA POURSUITE DU PROJET

6. ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET

1. LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DEPUIS 2017

ETUDES MENÉES EN 2017 CONSÉCUTIVES À LA DÉCISION MINISTÉRIELLE D'AVRIL 2017

VARIANTES ISSUES DE LA CONCERTATION DE 2016 A APPROFONDIR

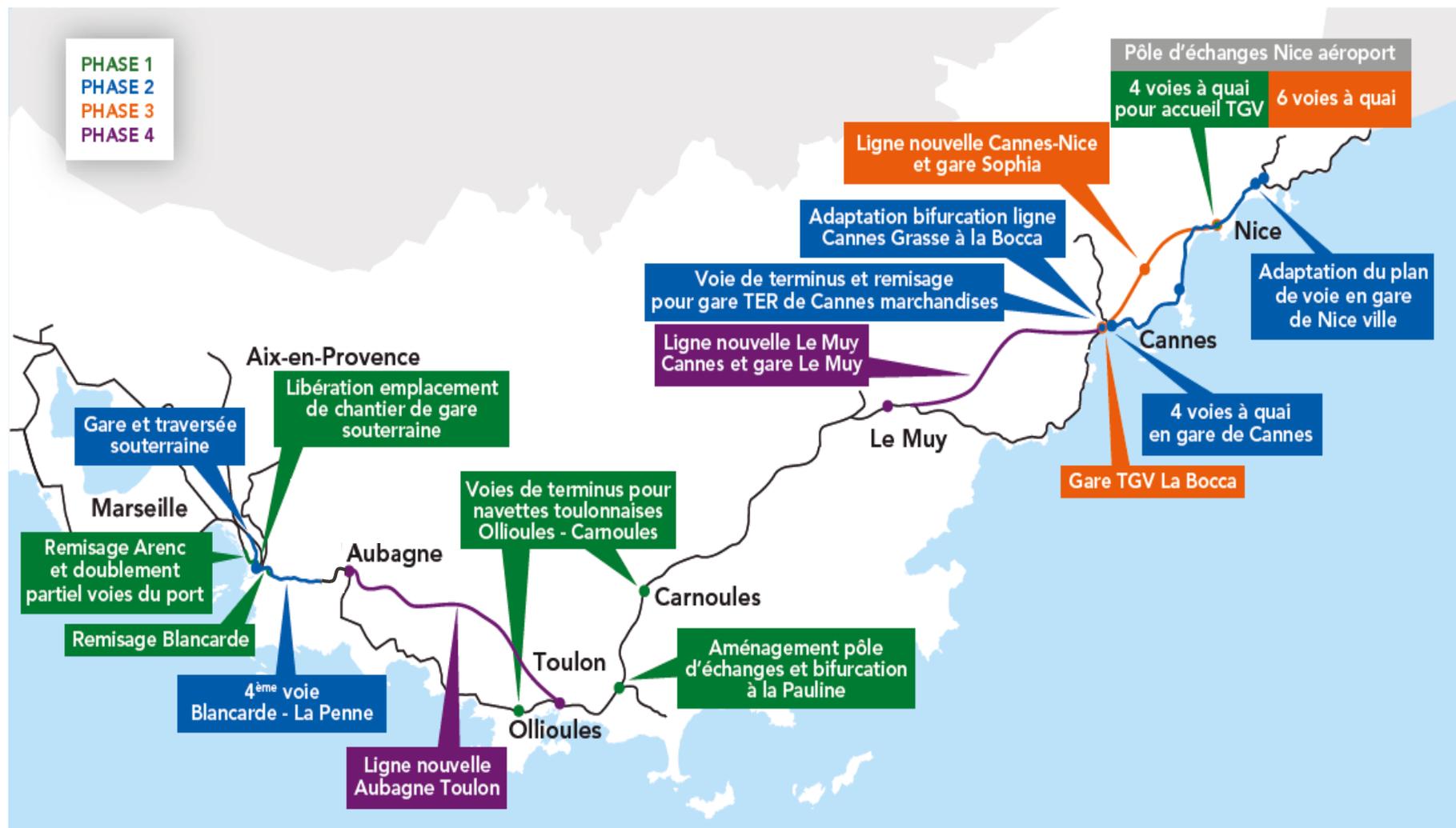
- **Analyse de la solution de gare TER/TGV à Cannes**
 - ✓ Faisabilité des tracés compatibles avec les besoins ferroviaires de maintenance
 - ✓ Coûts comparables à la solution initiale de passage par la vallée de la Siagne
 - ✓ Offre de service compatible avec une desserte de Sophia (hub)
 - ✓ Solution inscrite dans le projet urbain de Cannes Ouest
- **Analyse de la solution de tunnel dans la vallée de l'Huveaune**
 - ✓ Coûts très importants pour un service moindre
- **Examen de la solution de gare de Sophia Antipolis aux Clausonnes**
 - ✓ Insertion compatible avec les projets de ZAC
 - ✓ Solution compatible avec un passage sous la Brague en tunnel

PRÉPARATION DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

- **Discours du Président de la République du 1^{er} juillet 2017 à Rennes**
 - ✓ Pause dans les grands projets
 - ✓ Annonce de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) avec un volet programmation
- **Lancement des assises de la mobilité le 19 sept. 2017 en présence du Premier Ministre et annonce**
 - ✓ Mandatement du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), présidé par Philippe DURON
 - ✓ Préparation du volet programmation et financement des infrastructures de la LOM
- **Visite du COI à Nice le 11 janvier 2018 : unanimité des élus et acteurs socio-économiques**
- **Remise des conclusions du COI le 1^{er} février 2018**

PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

1^{ÈRE} LECTURE EN COURS AU SÉNAT



- Réalisée en 4 phases, « la LNPCA doit permettre de constituer un système ferroviaire performant reliant les trois principales métropoles Marseille, Toulon et Nice »
- « Elle vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires »

PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

1^{ÈRE} LECTURE EN COURS AU SÉNAT

« Parmi les 3 scénarios présentés par le COI, l'Etat privilégie pour les grands projets le scénario central, en cohérence avec les priorités de la présente loi »

Rappel du scénario central (n°2) proposé par le COI

Opération Montants d'engagements et période de lancement des travaux principaux	Financement AFITF* (M€ 2017)	Scénario 2
LNPCA Phase 1	430 M€	2018-2022
LNPCA Phase 2	1400 M€	2028-2032
LNPCA Phase 3	2000 M€	2033-2037
LNPCA Phase 4	3200 M€	Post 2037

* Financement du projet à 50% par l'Etat via l'AFITF

PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

1^{ÈRE} LECTURE EN COURS AU SÉNAT

- **« Travaux de la 1^{ère} phase du projet engagés dans la période 2018 – 2022 »**
 - *« Aménagement du plateau de la gare Saint-Charles à Marseille*
 - *1^{ère} phase de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice*
 - *Aménagement de la gare de la Pauline à l'est de Toulon »*
- **« En parallèle, études menées sur la 2^{ème} phase du projet en vue d'un lancement de l'enquête d'utilité publique dans la période 2018 – 2022 »**
 - *« Gare souterraine de Marseille*
 - *4^{ème} voie partielle dans la vallée de l'Huveaune*
 - *Aménagement de la ligne classique Cannes – Nice*
 - *Doublement de la bifurcation de Grasse »*
- **« Les études seront enfin poursuivies afin de préciser les tracés et les emplacements des gares nouvelles des phases ultérieures du projet »**

2.

LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

- **Demande d'inscrire la LNPCA en cohérence avec la future LOM**
- **Réaffirme la nécessité de traitement des nœuds ferroviaires comme 1^{ère} étape**
 - ✓ Réalisation sans attendre des aménagements de phase 1
 - ✓ Réalisation ensuite des aménagements de la phase 2
- **Déploiement en parallèle du projet ERTMS sur Marseille Vintimille : coordonné avec LNPCA et indépendant**
- **Décide de l'abandon de la variante en tunnel dans la vallée de l'Huveaune**
- **Demande à SNCF Réseau**
 - ✓ Finaliser les études techniques de recalage du projet pour mai 2019
 - ✓ Concerter ensuite sur les aménagements des phases 1 et 2
 - ✓ Rendre un dossier ministériel (intégrant bilan concertation) à l'automne 2019
- **Demande au Préfet de région**
 - ✓ Que le pilotage de l'ensemble des études du projet s'inscrive dans des instances de gouvernance unique LNPCA, le cas échéant élargies
 - ✓ En accord avec le Président du Conseil régional d'examiner le financement des études phases 1 et 2 dans le cadre du CPER actuel
- **Prévoit une nouvelle Décision Ministérielle post concertation en cohérence avec la LOM**
 - ✓ Décidera du périmètre de l'enquête publique
 - ✓ Lancera une mission spécifique pour le financement du projet

3. CONCERTATION 2019 SUR LES PHASES 1 ET 2

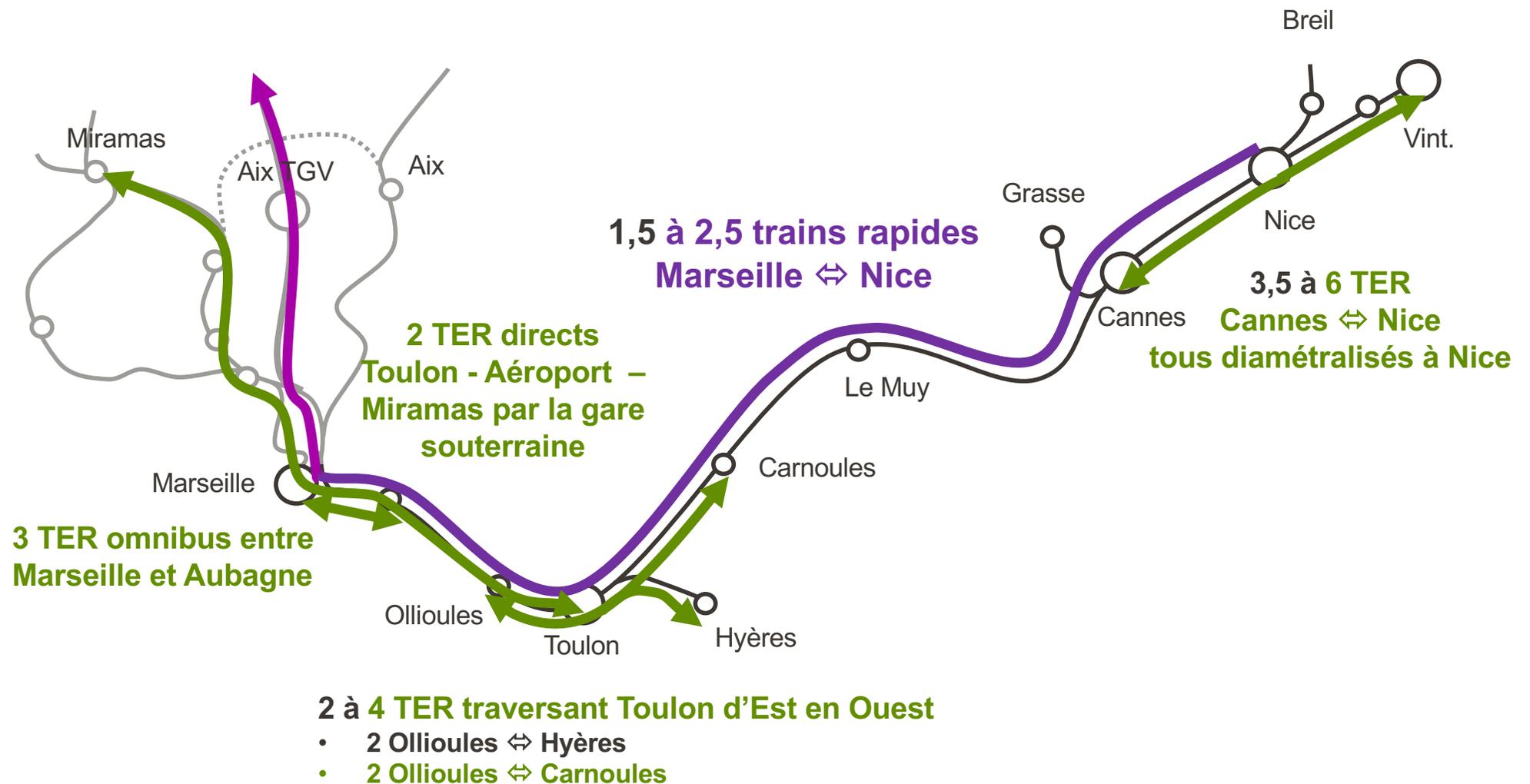
OBJECTIFS ET SERVICES DU PROJET PHASES 1 & 2

GAINS APPORTÉS PAR LES PHASES 1 & 2

Départ.	Régularité	Capacité / Services (heure de pointe)
Alpes-Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des verrous capacitaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Bifurcation de Cannes vers Grasse ○ Cannes ville et Antibes : voie à quai supplémentaire ○ Nice aéroport et Nice ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Service : de 3,5 à 6 TER par heure et par sens entre Cannes la Bocca et Nice • Service : de 1,5 à 2,5 TAGV par heure et par sens • Arrêt des TAGV à la gare de Nice aéroport
Var	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression du verrou de la bifurcation de la Pauline vers Hyères • Voies terminus centrales à Ollioules et à Carnoules 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de navettes TER omnibus traversant Toulon 4 trains par heure et par sens (2 vers Hyères aujourd'hui) • Services directs entre Toulon, l'aéroport Marseille Provence et Miramas • Services TAGV de 1,5 à 2,5 par heure et par sens
Bouches-du-Rhône	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation des flux en surface à Marseille St-Charles • Suppression de 4,5 cisaillements/h • Itinéraire alternatif en cas d'incident • Garage des TER par axe • Circulations techniques séparées des flux commerciaux à l'ouest 	<ul style="list-style-type: none"> • Libération de capacité sur le plateau de surface à St-Charles permettant des augmentations de capacité sur les branches • Capacité permise : 23 TER par heure et par sens (16 aujourd'hui) • Gain de 15 minutes pour 20 000 trains par an traversant Marseille depuis ou vers Toulon et Nice

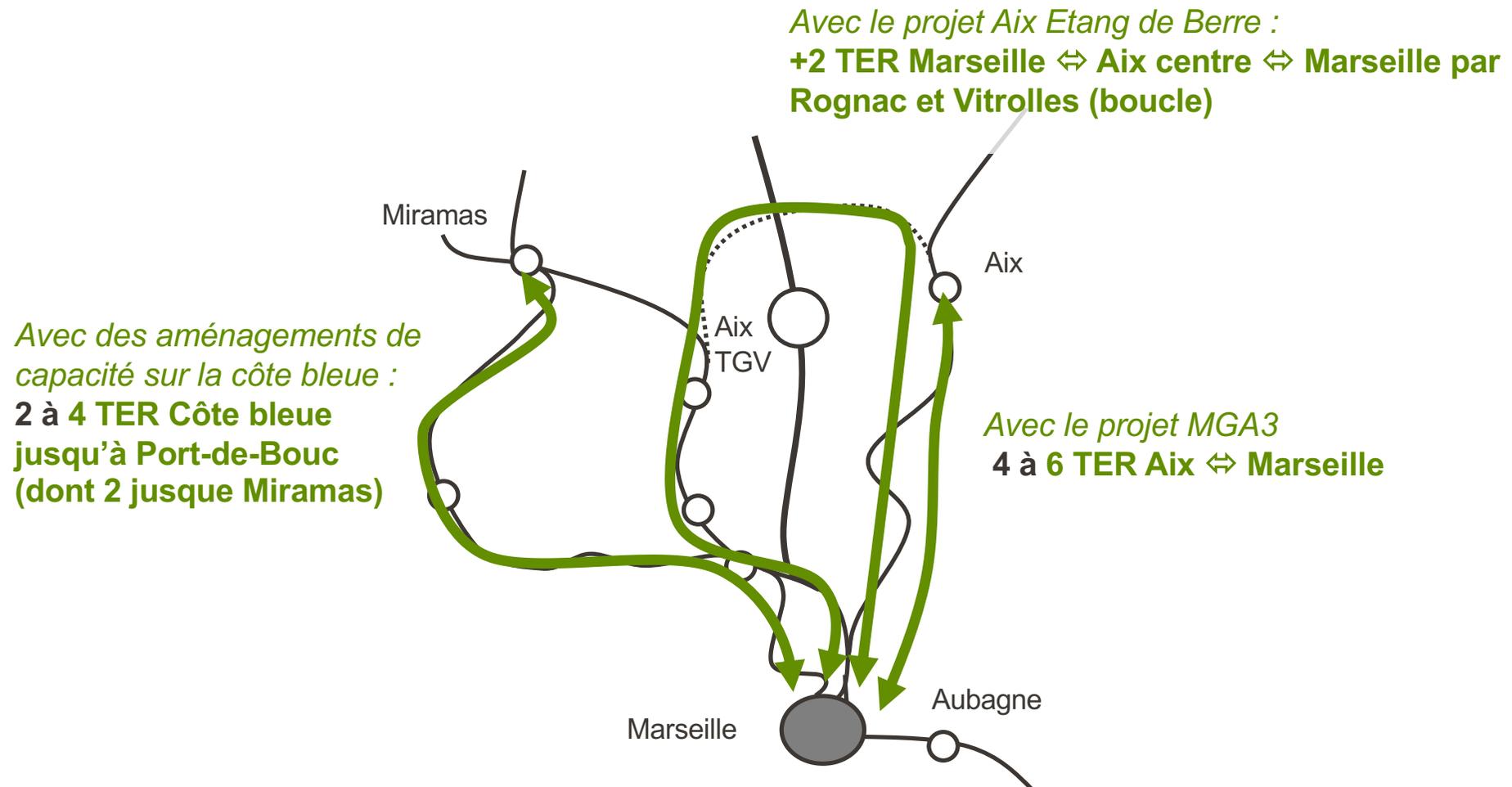
MARSEILLE ET VINTIMILLE: CAPACITÉ PERMISE SUITE AUX PHASES 1 & 2

Nombre de trains / heure / sens en période de pointe



CAPACITÉ PERMISE PAR LES PHASES 1 & 2 ET DE NOUVEAUX PROJETS DANS L'AIRE METROPOLITAINE MARSEILLAISE

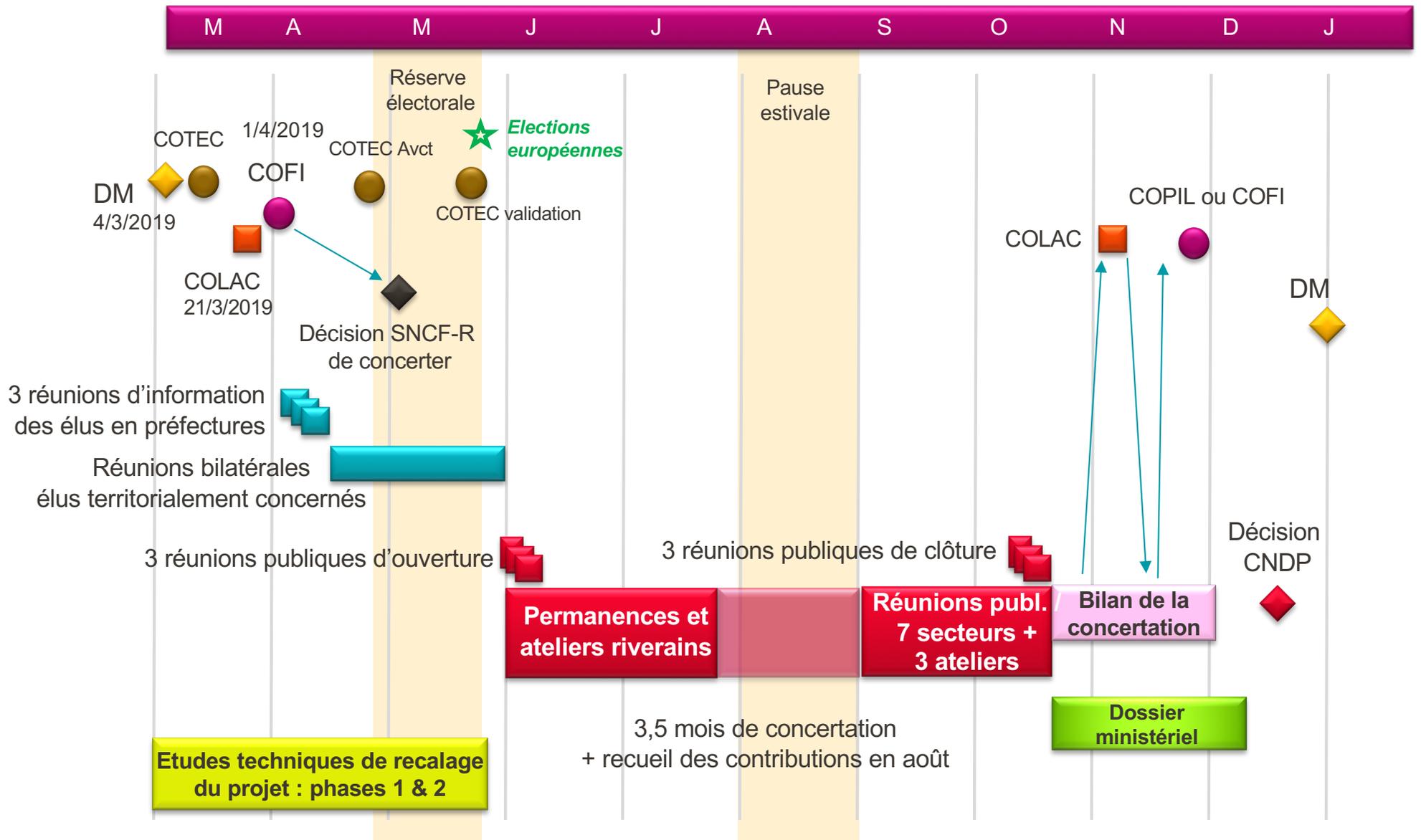
Nombre de trains / heure / sens en période de pointe



LA DOUBLE GARE SOUTERRAIN/SURFACE PERMETTRA AUSSI UNE CAPACITÉ POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX TRAINS POUR LES PHASES SUIVANT LA PHASE 2

CALENDRIER DE LA CONCERTATION 2019

CALENDRIER DE LA CONCERTATION 2019



MODALITÉS DE LA CONCERTATION 2019

7 SECTEURS DE CONCERTATION

1. Nice

- Création d'une gare TER/TGV à Nice aéroport 4 voies à quai
- Adaptation du plan de voies de Nice ville et Nice St-Roch

2. Cannes / Antibes

- Amélioration à Cannes de la bifurcation vers Grasse et création d'une voie supplémentaire à quai en gare de Cannes ville
- Création d'une gare TER à Cannes Marchandises, avec création de voies dédiées pour les navettes TER vers Nice et suppression de la halte existante de Cannes-La-Bocca
- Création d'une 4^{ème} voie à quai en gare d'Antibes, sans impact foncier

3. Aire toulonnaise

- Traitement de la bifurcation vers Hyères et adaptation de la gare et des voies à la Pauline (La Crau– La Garde)
- Création de voies en gare terminus pour des navettes ferroviaires toulonnaises entre Ollioules et Carnoules

7 SECTEURS DE CONCERTATION

4. Marseille 1^{er} – 7^{ème} arrondissements

- Gare souterraine à Marseille St-Charles, tunnels et pôle d'échanges
- Aménagements des voies de surface de la gare St-Charles (« bloc est » et « bloc ouest »)

5. Marseille 2^{ème} - 3^{ème} arrondissements

- Doublement partiel des voies du port (secteur d'Arenc) et création de voies de remisage TER compatibles avec la desserte fret et aménagement des voies littorales au nord (15-16^e)*

6. Marseille 4^{ème} - 5^{ème} - 11^{ème} - 12^{ème} arrondissements

- Création de voies de remisage à la Blancarde
- 5^{ème} voie à quai en gare de la Blancarde
- Raccordement du tunnel St-Charles à La Parette
- 4^{ème} voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à la Penne-sur-Huveaune (si nécessaire)

7. Marseille 15^{ème} - 16^{ème} arrondissements

- Raccordement du tunnel St-Charles à Marseille nord (St-Louis, la Delorme)*

DÉMARCHE DE PRÉPARATION DE LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS

Mars → juin	Groupes de travail avec les services techniques des collectivités concernées
Mi avril	3 réunions préfectorales avec les élus territorialement concernés et les parlementaires <ul style="list-style-type: none">• Mise à niveau d'information sur le projet• Information sur le dispositif d'information et de participation du public
Avril - mai	Rencontres avec les élus territorialement concernés par les aménagements des phases 1 & 2 <ul style="list-style-type: none">• Partage des variantes d'aménagement étudiées• Ajustement (le cas échéant) des variantes soumises à la concertation avec le public

MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

DE DÉBUT JUIN À MI-OCTOBRE 2019

INFORMATION DU PUBLIC

- Communiqué de presse / conférence de presse
- Site internet LNPCA
- Lettre d'information adressée à tous les acteurs (liste diffusion)
- Campagne dans les médias locaux et les réseaux sociaux
- Expositions publiques dans les mairies concernées des 7 secteurs
- Dossier de présentation des aménagements (phases 1 & 2) soumis à concertation

RECUEIL DES CONTRIBUTIONS À DISTANCE

- Registres en mairies
- Courriers électroniques, courrier postal
- Site internet LNPCA : questions / réponses + contributions

3 RÉUNIONS
PUBLIQUES
DÉPARTEMENTALES
D'OUVERTURE

PERMANENCES ET
ATELIERS
POUR LES RIVERAINS
DES AMÉNAGEMENTS
PROJETÉS

RÉUNIONS PUBLIQUES
SUR
LES 7 SECTEURS

3 RÉUNIONS
PUBLIQUES
DÉPARTEMENTALES
DE CLÔTURE

3 ATELIERS
THÉMATIQUES

- socio-éco/financement
- environnement
- saturation ferroviaire

4. AVIS DU COLLÈGE DES ACTEURS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT DE LA CONCERTATION,

LA CHARTE DE LA CONCERTATION

- **Une charte spécifique au projet encadre la démarche de concertation préalable à l'enquête publique (outre le code de l'environnement)**
- **Elaborée à l'initiative du maître d'ouvrage (RFF) par un comité de rédaction pluraliste, après les difficultés de la consultation du public de 2006 à 2008**
- **Validée par le comité de pilotage en janvier 2011**
- **Cette charte est encore le document de référence pour la concertation, même si l'évolution du projet conduit à en rechercher une application simple**

LA CHARTE DE LA CONCERTATION

Parmi les dispositions de la charte :

- Le **collège des acteurs** propose si nécessaire des ajustements au dispositif de concertation, qui sont ensuite présentés au comité de pilotage par le garant
- Après les réunions publiques, les **comités territoriaux** (un par département) *prévus par la convention de financement des études* transmettent au comité de pilotage les éléments issus de l'expression du public
- La CNDP veille au respect de la charte

LES AVIS ÉMIS PAR LE COLLÈGE DES ACTEURS – EN RÉUNION DU 21 MARS 2019

- **Présenter le potentiel de capacité du réseau lors de chaque réunion publique (comme en 2016)**
- **En l'accompagnant d'un engagement des transporteurs (Région pour les TER), demande de FNE**
- **Questions sur le fret, le ferroutage, les transports « Seveso »**
- **Comment sera assuré le financement du projet (demande déjà formulée par la CNDP en 2017)?**
- **Réunir à nouveau les comités territoriaux (COTER) : une demande en séance**

LES AVIS ÉMIS PAR LE COLLÈGE DES ACTEURS - PAR COURRIER

- **Réunir à nouveau les comités territoriaux (COTER)**
3 demandes du Var
1 demande des Alpes Maritimes formulée au nom de 4 associations
- **Un avis de fond concernant le secteur de La Pauline**
FNAUT
- **Un avis de fond concernant plusieurs secteurs de**
Marseille (haltes, variantes, etc.)
FNE

LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

- *A minima* informer le public du financement envisagé, en amont de l'enquête publique
- Renouveler la composition des COTER , qui n'est plus adaptée au projet d'aujourd'hui (phases 1 et 2) et les réunir entre la fin de la concertation (15 octobre) et le comité de pilotage (ou des financeurs) qui suivra
- Redoubler d'efforts pour annoncer cette concertation, en particulier en milieu urbain (CIQ, etc.)
- **Recommandations suivies en 2016, à reprendre :**
 - Exposés introductifs courts par SNCF Réseau
 - Place des élus dans la concertation

LES COTER SUIVANT LA CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉSENTÉ PAR LE MOA POUR ÉCLAIRER LA DEMANDE DU GARANT

Rôle (COPIL territoriaux)

- Avis sur les options et bandes de passage des lignes nouvelles
- Préconiser les aménagements du projets
- Prise en compte des enjeux locaux et globaux
- Proposer des sujets à mettre à l'ordre du COPIL
- Lancer des groupes de travail locaux
- Veiller à la bonne application de la charte de la concertation

Composition (fixé par le Préfet de Département)

Au moins :

- Préfet de Département
- Principauté de Monaco
- Services de l'Etat
- Région Sud, collectivités territoriales concernées
- Chef de Mission LNPCA

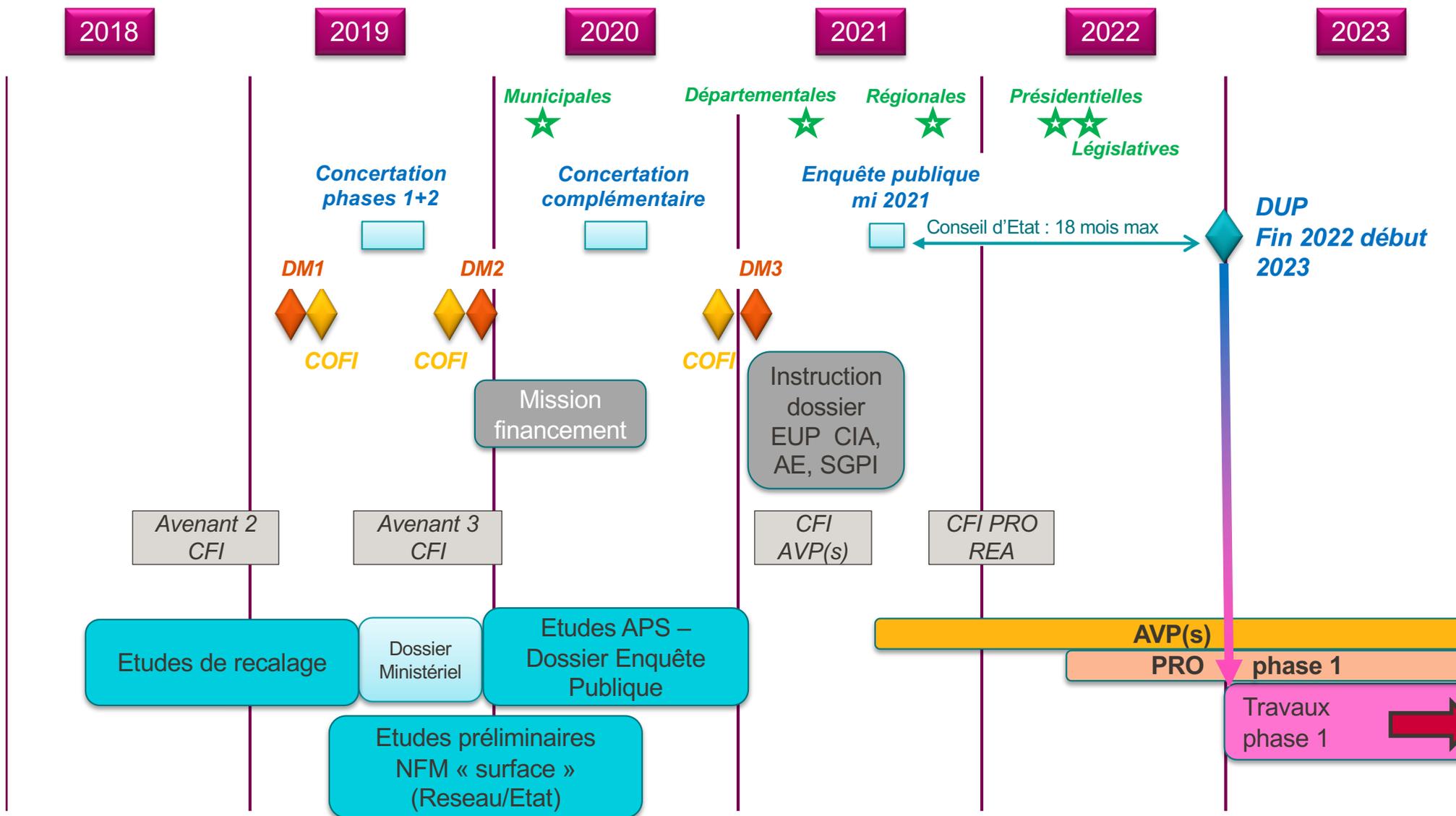
Possibles :

- Représentants du monde économique
- Associations représentatives

5. CADRE FINANCIER DE LA POURSUITE DU PROJET

PLANNING DE TRAVAIL DU PROJET PHASES 1 ET 2

SUR LA BASE DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019 ET DU PROJET DE LOM



FINANCEMENT ÉTUDES PHASES 1 & 2 VIA LE CPER

- **En réponse à la demande de la Ministre, les besoins de financement des compléments d'études LNPCA jusqu'à la DUP sont estimés à 24 M€**
 - 17 M€ pour les études de niveau APS phases 1 & 2
→ Etude d'impact et préparation dossier d'enquête publique
 - 2,8 M€ pour des compléments d'étude en phase 3 et 4
→ préservation du foncier
 - 4,2 M€ d'anticipation d'AVP avant conventionnement de cette phase d'étude en 2021
- **Pour répondre à ces besoins, le Préfet de région et le Président du Conseil régional préparent un avenant au CPER 2015-2020 qui sera présenté lors d'un prochain COTEC LNPCA**
 - Permettant de réaffecter des financements de projets ne pouvant être lancés dans la période du CPER en cours
 - Ces projets sont de fait intégrés dans les phases 1 & 2 du projet LNPCA

6.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ET DU FINANCEMENT DU PROJET

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ET DU FINANCEMENT DU PROJET (SELON LA DM)

- **La nouvelle étape du projet qui s'ouvre requiert une implication des collectivités territorialement concernées en fonction des échéances de réalisation des aménagements**
 - Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
 - Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
 - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
 - Communauté d'Agglomération Dracénie
- **Les partenaires sont invités à participer à un groupe de travail sur l'évolution de la gouvernance et du financement du projet**
- **Les propositions du groupe de travail seront partagées en COTEC puis en COFI et en COPIL LNPCA**

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION ET VOTRE
PARTICIPATION**